



**REPUBLIQUE DU CAMEROUN : CONVOCATION DU Dr. FRIDOLIN NKE
ENSEIGNANT DE PHILOSOPHIE A L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I, A LA DIVISION DE
LA SECURITE MILIAITRE DE YAOUNDE**

Communiqué de presse

Yaoundé, le 21 juillet 2021 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) reste vivement préoccupé par les restrictions de l'espace civique dans la sous-région en général et au Cameroun en particulier. A cet effet, il dénonce et condamne fermement la convocation du Dr Fridolin NKE, enseignant de philosophie à l'Université de Yaoundé I, à la Division de la **Sécurité Militaire (SEMIL)** de Yaoundé.



Les faits :

Le 10 juillet 2021, Dr. Fridolin NKE enseignant de philosophie à l'Université de Yaoundé I, affirme être en possession des éléments de preuves relatives à la torture subie par Sébastien EBALA à la Division de la Sécurité Militaire (SEMIL), structure des forces de défense coiffée par le **Colonel Emile Joël Bamkoui, de la gendarmerie nationale.**

Le 11 juillet 2021, compatissant sur le sort de Sébastien EBALA, de surcroît écroué à la prison centrale de Yaoundé-Kondengui, Dr. Fridolin NKE, annonce sur sa page Facebook qu'il fera un direct sur le **Colonel Emile Joël Bamkoui** et la SEMIL ainsi que sur la guerre dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest.

Quelques heures après cette annonce, Dr. Fridolin NKE, reçoit le coup de fil du Colonel Joël Emile Bamkoui lui proférant une avalanche d'insultes et de menaces de mort selon le procès-verbal de constat de transcription d'un appel téléphonique du 15 juillet 2021 à 10 heures.

Le mercredi 21 juillet 2021, Dr. Fridolin NKE a reçu une convocation signée du Colonel Joël Emile Bamkoui de la division de la Sécurité Militaire (SEMIL), de se présenter muni de ses pièces officielles ; le motif de cette convocation : *«incitation à la mutinerie au sein des forces de défense et de sécurité»*.

De tout ce qui précède, le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) :



- Dénonce toute forme de représailles par les autorités administratives, judiciaires et militaires qui se manifeste par les filatures, les écoutes téléphoniques, les menaces de mort, les arrestations et détentions arbitraires, des traitements inhumains et dégradants ;
- Dénonce et condamne les atteintes répétées aux libertés fondamentales (liberté d'association, de manifestation, d'expression et d'informer) au Cameroun en particulier et en Afrique Centrale en général ;
- Dénonce et condamne les représailles à l'encontre des Défenseurs des Droits Humains en particulier celles subies par Dr. Fridolin NKE, les autres Défenseurs des Droits Humains et les journalistes qui ne font que leur travail de Promotion, Protection et de Défense des Droits Humains ;
- S'insurge fermement contre cette énième tentative grossière d'abus de pouvoir.

Aussi, le REDHAC :

- Tient pour responsable le Gouvernement camerounais en cas de disparition forcée du Dr. Fridolin NKE ;
- Demande que soient assurées la protection et la sécurité physique, psychologique et morale du Dr. Fridolin NKE ;
- Exige que cesse toute forme d'intimidation sur les Défenseurs des Droits Humains, qui ne font que leur travail de Promotion, Protection et de Défense des Droits Humains.

Enfin, Le REDHAC :

Recommande à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et aux Nations Unies d'exiger du Gouvernement camerounais :

- le respect de la Convention des Nations Unies contre la torture et les traitements inhumains et dégradants;
- le respect du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques ;
- la mise en place d'un cadre juridique pour la protection légale des Défenseur(e)s des Droits Humains et des journalistes en adoptant la loi portant « Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale ».

SUIVEZ LE REDHAC :

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04
MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook :RedhacRedhac
Twitter : @RedhacRedhac
Site-Web :www.redhac.info